

COORDINATION SYNDICALE DEPARTEMENTALE DES SERVICES PUBLICS DE  
LA SOMME

24 rue Frédéric Petit – 80000 AMIENS- tél. :06.50.49.62.23

adresse e-mail : [francois.defacque@wanadoo.fr](mailto:francois.defacque@wanadoo.fr)

site internet : [cgtdsd80.e-monsite.com](http://cgtdsd80.e-monsite.com)



AMIENS, le 26 mars 2021

**Adresse courrier:**

**DEFACQUE François-Nicolas**  
31 rue de l'église  
80230 BRUTELLES  
06.50.49.62.23.

Monsieur le Président  
Centre de Gestion  
32 rue Lavalard  
80000 AMIENS

Objet : Mise en place du R.I.F.S.E.E.P.  
dans les collectivités territoriales

**Lettre recommandée avec A.R.**

Monsieur le Président,

Par mail en date du 4 mars dernier, nous avons transmis à vos services le jugement de la Cour d'Appel Administrative de Nancy (audience du 20 octobre 2020 et lecture du 17 novembre 2020) faisant jurisprudence dans la mise en place du R.I.F.S.E.E.P. dans les collectivités territoriales.

Toujours par mail, cette fois daté du 9 mars 2021, adressé à Madame la Directrice, nous vous demandons, en conséquence, de modifier le modèle de délibération transmis par vos services aux collectivités souhaitant mettre en place le R.I.F.S.E.E.P. en précisant qu'ils avaient la possibilité de maintenir le versement du régime indemnitaire en cas de longue maladie et maladie longue durée au nom du principe de la libre administration des collectivités territoriales et qu'en aucun cas cela ne reviendrait à méconnaître le principe de parité entre les agents relevant des diverses fonctions publiques.

En l'absence de réponse à ce jour, nous nous permettons de réitérer cette demande et nous vous demandons de nous communiquer copie du document modifié.

Restant à votre disposition et vous souhaitant bonne réception du présent courrier,

Nous vous assurons, Monsieur le Président, de notre considération distinguée.

Pour la C.S.D.  
Le Coordinateur

François-Nicolas DEFACQUE